LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation :

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS1 de l'Inserm dans sa séance du 22 au 25 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

Vu la décision Inserm n° 2014-095 créant l'Equipe de Recherche Labellisée Inserm U 1156 ;

Décide :

Article 1: L'Equipe de Recherche Labellisée Inserm U 1156 intitulée " Développement, pathologies et réparation des tissus / Development, Pathologies and Tissue repair " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Madame Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY est reconduite dans ses fonctions de Directrice de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3: La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2019.

LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

